La « question des femmes » au XIX^e siècle, par Alice Primi

paru dans Michèle Riot-Sarcey (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*,
Paris, Bibliothèque historique Larousse, 2010

Une analyse politique du statut des femmes dans la société française du 19^e siècle, appuyée sur les réflexions d'une contemporaine avisée : André Léo.

Connu et enseigné comme le siècle des révolutions politiques, industrielles et artistiques, comme l'ère de la Science, de la Raison et du triomphe de l'idée républicaine, le XIX° siècle demeure synonyme de progrès dans tous les domaines. Il est majoritairement étudié dans l'optique d'une démocratisation à peu près continue, couronnée, en France, par l'avènement de la République. Certes, quelques événements et quelques faits perturbent l'agencement de cette fresque. D'innombrables travaux d'histoire sociale ont fait reconnaître l'envers du décor de l'essor industriel, de la prospérité économique. La paupérisation des campagnes, l'exploitation du prolétariat et la lutte des classes ont depuis longtemps leur place – si variable soit-elle – dans le récit historique. Toutefois, si ces éléments amènent à nuancer l'image d'un XIX° siècle triomphant, ils ne viennent pas contredire l'idée même de Progrès puisque le plus opprimé des travailleurs finit par bénéficier de « l'avancée des lois sociales », avancée à laquelle il a pu contribuer par ses luttes.

D'autres réalités du XIX^e siècle résistent, en revanche, à leur insertion dans le cadre historiographique ordinaire. Il en va ainsi du colonialisme et de l'exclusion des femmes. Le plus souvent tus ou minorés, ces deux phénomènes sont fréquemment présentés comme étant certes regrettables, mais en quelque sorte inhérents à « l'esprit du temps » : il serait « anachronique » de les examiner en pointant les contradictions qu'ils révèlent au sein d'une société censée être démocratique. Même si les recherches sur le colonialisme ont connu un récent essor en France, leurs résultats demeurent encore peu connus du grand public et ne sont que marginalement intégrés dans l'enseignement et dans les synthèses historiques. Les actuels lieux communs concernant les supposés bienfaits du colonialisme, notions en partie héritées des historiens de la III^e République, témoignent des distorsions réalisées pour intégrer coûte que coûte les faits historiques à une lecture progressiste de l'histoire. De tels efforts sont loin d'être révolus, comme l'a montré le projet de loi du 23 février 2005, enjoignant d'enseigner « le rôle positif de la présence française outremer ». Puisqu'il paraît, en revanche, impensable

de rechercher ouvertement des aspects « positifs » à la domination et à l'exclusion des femmes, cette réalité est tout simplement impossible à intégrer dans l'histoire téléologique en vigueur. Aussi est-elle mise entre parenthèse, au mieux mentionnée sans analyse, malgré les travaux de plus en plus nombreux effectués sur ce sujet, qui signalent toute l'importance d'un regard genré pour saisir un autre XIX^e siècle. Faire des relations entre hommes et femmes un objet d'étude, inclure les mécanismes de la domination masculine dans les enjeux sociaux et politiques à analyser, permet en effet d'aller à contresens du récit habituel. Une telle démarche met au jour la résistance et la puissance des hiérarchies, ordinairement dissimulées par la représentation d'un XIX^e siècle réalisant les libertés individuelles et l'égalité devant la loi.

Les sources contemporaines invitent d'ailleurs à s'intéresser à cette large thématique des rapports sociaux de sexe, ne serait-ce que par l'immense production littéraire consacrée aux relations et aux rôles respectifs des deux sexes, ainsi qu'à la « question des femmes ». Dans un texte publié en 1869, l'écrivaine et journaliste André Léo (1824-1900) imagine ainsi la réaction de la postérité à ce sujet :

« Qui jugera dans cent ans l'époque actuelle par ses allégations sur, contre, et même pour la femme, émettra un jugement sévère. Sur aucune autre question, en effet, les livres, les systèmes, les discours, les mots, ne portent aussi bien l'empreinte du dévergondage des idées, qui répond au désordre des mœurs. Là, sans foi, sans étude, en dehors même de toute école et de tout parti, comme de toute logique, chacun exprime ses intérêts ou ses préjugés. (...) Il n'y a plus à cet égard ni démocrates ni conservateurs ; il n'y a que des vanités, à côté de quelques consciences »¹.

Contrairement aux attentes d'André Léo, ces discours sur la place des femmes et la « féminité » ont jusqu'ici suscité assez peu d'intérêt. Lorsque les historiens ne les ont pas écartés, ils les ont le plus souvent admis sans esprit critique : les présupposés nourrissant ces textes sont en effet restés ancrés comme des évidences dans l'opinion commune, au fil des époques. Pourtant, si l'on recherche dans de tels discours non pas le reflet d'une réalité objective, mais la signification profonde des représentations véhiculées, de leurs origines et de leur usage, leur analyse éclaire l'époque. Les quelques lignes d'André Léo peuvent ainsi susciter les interrogations suivantes : à quel besoin répond la profusion d'écrits sur « la

¹ André Léo, La Femme et les mœurs. Monarchie ou Liberté (première édition 1869), Tusson, éditions du Lérot, 1990, p. 106.

femme » ? Comment interpréter l'arbitraire et l'illogisme desdites « allégations » ? Pourquoi André Léo place-t-elle le débat sur un plan politique en dénonçant l'absence de différences entre démocrates et conservateurs, et que révèle cette indifférenciation ? Comment ces textes sur « la femme », majoritairement dus à des hommes, témoignent-ils et participent-ils des rapports de pouvoir entre les sexes ? De quelle manière l'étude de ces rapports de pouvoir nous permet-elle, non pas de « juger » l'époque, mais de mettre en lumière certains enjeux qui demeurent masqués ou sous-estimés par d'autres analyses ?

Au fil de ces questions se dessinent les prémisses d'une lecture genrée : pour réexaminer les « évidences », formulées par les contemporains et reprises telles quelles par l'historiographie classique, il est indispensable d'étudier la construction de la différence entre « masculin » et « féminin », d'en élucider les implications sociales et politiques. Ceci conduit à réviser l'idée que l'historiographie politique du XIX e siècle ne pourrait aborder le sujet des femmes qu'en terme d'exclusion ou de marginalisation, et l'idée que les relations entre hommes et femmes seraient de l'ordre du « privé » et n'enseigneraient rien sur les enjeux politiques de la période. En réalité, comme le souligne la citation d'André Léo, les rapports entre les sexes s'avèrent être une préoccupation cruciale du XIX e siècle. D'ailleurs, à partir des années 1860, l'emploi récurrent de l'expression « la question des femmes » rend bien compte de cette obsession dans les propos des politiciens et théoriciens de tous bords. L'expression suggère que les femmes — en tant que catégorie à la fois « naturelle » et « sociale » — représentent un corps quasiment étranger, du moins mal intégré à une société en pleine mutation : que faut-il en faire ?

Examiner de façon critique cette « question des femmes », en y recherchant l'expression des rapports entre hommes et femmes, permet de prêter attention aux désarrois et aux questionnements contemporains, à toutes les ombres et les aspérités effacées dans le récit d'un XIX^e siècle conquérant. Au-delà des débats entre hommes et des discours normatifs produits par des auteurs des deux sexes, il importe également de s'intéresser aux contemporaines qui ont refusé d'adhérer à la conception dominante du progrès, au nom des injustices faites aux femmes. Les années 1830 marquent à cet égard un tournant, car la relative et brève libéralisation qui se produit alors permet à des femmes d'intervenir publiquement – seules ou de manière organisée. Non seulement elles cherchent à répondre elles-mêmes à la question de leur statut social et politique, mais la plupart proposent une transformation radicale de l'ensemble des rapports de pouvoir, afin d'abolir à la fois l'exploitation du peuple et leur propre oppression. Ainsi, en 1830 puis à d'autres reprises au

cours du siècle, des femmes s'engagent dans le mouvement général visant à conquérir la liberté individuelle. Parmi celles qui osent ainsi s'aventurer dans un espace public en principe réservé aux hommes, nombreuses sont celles qui se disent expressément « citoyennes » : elles légitiment leur transgression en revendiquant leur appartenance à la Cité et leur volonté de contribuer au Progrès. Leur point de vue forcément minoritaire, complexe et décalé par rapport aux affirmations dominantes, invite l'historien-ne à la fois à la prudence et à la curiosité : ces paroles singulières doivent être analysées en tenant compte des contraintes normatives qui ont pu les conditionner, mais elles permettent d'accéder à certains débats de l'époque. Ceux-ci révèlent notamment la coexistence momentanée de plusieurs projets politiques, qui ont été ensuite effacés par le triomphe d'un principe, d'un système, d'un groupe social. De celles qui cèdent sans consentir – pour paraphraser l'anthropologue Nicole Claude Mathieu – à celles qui osent la transgression ouverte, les femmes qui se disent « citoyennes », ou agissent comme telles, expérimentent divers discours et stratégies qui aident à analyser la construction de la démocratie en France au fil du siècle.

L'ensemble de cette contribution s'appuiera sur plusieurs citations d'André Léo, dont la lucidité et la « modernité » ne peuvent manquer de frapper le lecteur contemporain. De son vrai nom Léodile Béra, veuve Champseix, cette romancière, journaliste et essayiste est certes une figure inconnue en comparaison de George Sand, Flora Tristan ou Louise Michel, soit les rares « femmes célèbres du XIX^e siècle ». Pourtant, depuis les premiers textes féministes et socialistes qu'elle publie sous le Second Empire, jusqu'à sa dernière brochure anticléricale, parue en pleine Affaire Dreyfus², André Léo est une femme profondément engagée dans son époque, au service de convictions démocratiques inaltérables (Dalotel, 2004). Dès les années 1860, sa critique radicale de la condition faite aux femmes la conduit à un engagement libertaire sans concession, mû par la volonté de concilier la liberté de chacun-e et l'égalité de tou-te-s (Primi, 2004). Ses écrits, qui expliquent la dimension politique de la construction de la différence, seront ici utilisés pour analyser à la fois « la question des femmes », telle qu'elle est posée au cours du XIX^e siècle par ceux qui font autorité, et les questions sur lesquelles les femmes publiquement engagées cherchent à faire réfléchir leurs contemporain-e-s.

-

² André Léo, *Coupons le câble !*, Paris, Fischbacher, 1899, reproduite dans *André Léo, Ecrits politiques*, Paris, Editions Dittmar, 2005, p. 219-276.

FEMME/HOMME, MASCULIN/FEMININ: DES CONSTRUCTIONS AUX ENJEUX POLITIQUES

Historiciser « l'éternel féminin »

A partir du dernier quart du XVIII^e siècle, de nouvelles normes genrées sont redéfinies, qui triomphent au début du XIX^e siècle. Selon la vision du monde qui émerge dans le sillage des Lumières, hommes et femmes sont conçus comme deux catégories non seulement distinctes mais opposées par leur « nature ». Erigées en contraires complémentaires, les différences biologiques servent à élaborer une « essence masculine » et une « essence féminine » qui détermineraient non seulement les fonctions corporelles mais aussi les dispositions psychiques et intellectuelles ainsi que la destinée sociale. En conclusion de ces études, l'Homme est présenté comme l'individu neutre, mesure de toute chose, tandis que la Femme est l'être sexué par excellence, défini avant tout par son rôle dans la reproduction humaine. Ce rôle devient dès lors sa fonction essentielle, voire sa mission, qui justifie l'assignation de toutes les femmes à une identité commune, centrée sur la maternité – qu'elles soient mères ou non. La conséquence, telle que la résume avec ironie André Léo, est que « la femme [naîtrait] uniquement pour la fonction maternelle, tandis que l'homme naîtrait, lui, tout bonnement pour la vie humaine, c'est-à-dire pour lui-même »³. Dans la logique de ce processus, une nouvelle sémantique s'établit pour désigner les caractères « masculins » et paires de contraires, hiérarchisées au « féminins » profit du masculin: par indépendant/dépendant, rationnel/émotionnel, propre à l'activité publique/à l'activité domestique, etc... Des historiens de la médecine et du corps⁴ ont montré le rôle d'une nouvelle perception de l'anatomie et de la physiologie, à la fois comme cause et conséquence de cette redéfinition des « sexes », ce dernier terme recouvrant une réalité bien plus culturelle que naturelle. Loin de résulter uniquement de l'expérience et de l'observation objective, l'étude « moderne » du corps humain est largement conditionnée par une idéologie soucieuse d'établir une hiérarchie, et la sert en retour en confirmant ses présupposés. « Dans le parti où l'on s'est jeté de différencier l'homme et la femme, jusqu'à en faire deux contraires, on s'est plu à exagérer la faiblesse féminine », dénonce André Léo. Une justification « scientifique »

³ André Léo, ouv. cité (1990), p. 92

⁴ Voir entre autres Thomas Laqueur, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992. Dans un autre registre : Georges Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir, de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, notamment p. 137-172. Voir aussi Delphine Gardey, Ilana Löwy (dir.), *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2000.

de la domination est donc produite par ceux qui prétendent étudier et interpréter la physiologie, et s'étend bien au-delà du strict rapport entre les sexes : certaines caractéristiques destinées à constater la débilité physique, mentale et morale de « la femme », sont également appliquées à la description du Juif, du prolétaire, du colonisé, etc...⁵, qui sont, d'une manière ou d'une autre, présentés comme efféminés, dévirilisés. La « féminité » fait ainsi partie intégrante des critères exprimant le mépris, la méfiance et la nécessaire domination de l'homme blanc (et propriétaire) envers toutes ces catégories subalternisées.

Enfin, André Léo déplore que les femmes des milieux aisés s'appliquent à ressembler autant que possible à « l'être faible et chétif, pâle et vaporeux » que la médecine et la poésie disent être « la femme » et, ce faisant, donnent elles-mêmes une réalité aux préjugés⁶. Elle pointe là l'intériorisation par les individus des identités qui leur sont imposées, un phénomène trop souvent négligé dans l'analyse des discours et des comportements, bien qu'il soit au cœur des mécanismes de pouvoir. Ainsi, des propos tels que ceux d'Auguste Comte, de Proudhon, de Michelet..., utilisés tout au long du XIX^e siècle pour opposer la matrice au cerveau et justifier la domination masculine, mais aussi pour exalter la vocation amoureuse et maternelle de « la femme », trouvent une large audience parmi les contemporaines, qui y voient la valorisation d'une certaine puissance « féminine ». De même, d'innombrables femmes publient toutes sortes d'écrits – des romans édifiants aux manuels de savoir-vivre – destinés à inculquer aux jeunes filles les devoirs inhérents à « leur nature » et les limites à ne pas franchir. Certes, même des femmes qui professent le plus grand respect pour le partage des rôles et la hiérarchie des sexes peuvent en réalité passer outre les normes et agir en dehors des stéréotypes. Toutefois, dans ce cas, reprendre à son compte le langage des dominants n'est pas qu'une stratégie de dominé-e destinée à camoufler ses propres transgressions sous un voile de respectabilité. Même les femmes les plus ouvertement contestataires mettent en avant, au moins à certains moments, leur conformité avec la figure de « la femme » : pour se faire entendre, pour légitimer leur parole, elles n'ont d'autre choix que d'invoquer une identité « féminine » et prétendre remplir la mission que la nature attribuerait à leur sexe. C'est ainsi qu'en 1848, la socialiste Jeanne Deroin, très engagée pour l'abolition des inégalités sociales et sexuées, se montre partagée entre deux postures. D'une part, dès les débuts de la révolution, elle refuse fermement les attributs de la « féminité », exprimant des convictions qu'elle

⁵ Concernant l'esclavage aux XVII^e et XVIII^e siècles, voir Elsa Dorlin, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006; les problématiques de virilisation et féminisation des individus dans le cadre colonial sont aussi abordées par Anne Hugon (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique, Asie, XXe siècle*, Paris, Khartala, 2004. Toutefois, les études postcoloniales, a fortiori sous l'angle du genre, sont encore très peu développées en France.

⁶ André Léo, ouv. cité (1990), p. 66

gardera jusqu'à sa mort : « Non, la femme n'est pas vouée à *l'obéissance* (...). Non, elle n'est pas vouée au silence (...). Non, elle ne doit plus s'abandonner à l'amour confiant (...). Non, elle n'est pas vouée au dévouement obscur (...) »7. D'autre part, elle prédit quelques mois plus tard : « Les temps sont venus où doit se réaliser la promesse que Dieu a faite à la femme en lui disant qu'elle est appelée à triompher de l'esprit du mal. C'est-à-dire qu'elle triomphera de l'égoïsme par la puissance de son amour et de son dévouement »8. A la lecture de ce second extrait, daté d'août 1848, on ressent que l'espoir d'une révolution radicale a déjà été balayé, entre autres par l'écrasement de l'insurrection de Juin – événement incarnant « l'esprit du mal ». Non seulement la religiosité apparaît comme un refuge face à l'impasse politique (Delvallez, Primi, 2004), mais le recours à une traditionnelle mystique de la « féminité » permet aussi à Jeanne Deroin – victime de trahisons et de dénigrement en tant que femme publiquement impliquée – de retrouver une image valorisante et d'envisager une forme de pouvoir. Sans cesse renvoyées à leur « essence féminine » – synonyme de contraintes mais aussi source de respectabilité et de reconnaissance sociale - les femmes ont donc de profondes difficultés à se départir des rôles et paroles imposés et à se penser autrement que représentantes de la catégorie « femmes ».

Genre et classe

Encore flou et controversé au début du siècle, le contour de cette catégorie « femmes » se précise au fur et à mesure que les valeurs de la bourgeoisie se définissent, s'affermissent et étendent leur emprise. Les normes de classe et de genre se rejoignent alors comme instruments d'uniformisation des comportements sociaux et de domestication de tous les individus susceptibles de remettre en question l'ordre établi. La répartition des tâches à l'intérieur du couple bourgeois, destinée à en garantir sa survie face au perpétuel risque de déchéance sociale, fait émerger les stéréotypes de l'homme bourgeois et de la femme bourgeoise – qui deviennent bientôt des modèles pour l'ensemble de la société (Blunden, 1982). Tandis que les hommes sont assignés au rôle de producteurs et de protecteurs, les femmes doivent être à la fois les consommatrices qui témoignent de la prospérité familiale, les agents d'une vie sociale utile à l'ascension espérée, et – en tant que mères et éducatrices – les vertueuses gardiennes des valeurs de leur classe. Les normes genrées sont bien au coeur des mécanismes qui assurent le pouvoir des classes dominantes. En contradiction avec les principes de la révolution industrielle qui visent à rationaliser et accroître la productivité, les

⁷ Jeanne Deroin, lettre au journal *La Liberté*, reproduite dans *La Voix des Femmes*, n°27, 19 avril 1848.

⁸ Jeanne Deroin, *L'Opinion des Femmes*, numéro prospectus, août 1848.

classes moyennes nouvellement constituées refusent toute alternative qui permettrait de libérer les forces productives et créatrices de la maîtresse de maison. Le recours à la collectivisation ou à des services commerciaux pour la nourriture, le linge, le ménage, la garde des enfants, ont pourtant été des solutions proposées, voire expérimentées au cours du siècle par quelques contemporain-e-s, mais toujours dans la marginalité⁹. Ecartant tout autre projet de société, l'idéologie genrée fait de la sphère familiale l'indispensable refuge où les hommes peuvent éprouver leur autonomie et leur puissance à l'aune de l'enfermement et de la subordination de leur épouse, se rassurant ainsi face à la menaçante instabilité du monde extérieur. Ainsi, la relecture genrée des mutations économiques et sociales du XIX^e siècle fait bien apparaître le poids des systèmes de pensée qui assurent le maintien de la hiérarchie à l'échelle de la société toute entière. Les impératifs d'ordre symbolique, ayant une portée profondément politique, l'emportent souvent sur les choix techniques et économiques rationnels et efficaces, comme en témoigne l'exemple des ouvriers de l'imprimerie résistant à l'introduction de machines à composer associées à la « féminisation » du travail (Jarrige, 2007).

Promue « ange du foyer », la mère de famille bourgeoise délivre aussi ses bienfaits en dehors, en tant que dame de charité; elle agit notamment auprès des ouvrières, qu'elle cherche à convaincre de renoncer à leur emploi pour devenir, elles aussi, des ménagères et de bonnes mères. « Ouvrière » devient en effet au cours du siècle ce « mot impie, sordide » vilipendé par Jules Michelet : il traduit ainsi une conviction bien ancrée chez la grande majorité de ses contemporains, selon laquelle les femmes n'ont pas leur place dans le développement industriel. Comme l'a montré Joan W. Scott en analysant les discours des économistes et des moralistes dans les années 1840-1860, le recours à la figure de l'Ouvrière répond à plusieurs finalités (Scott, 1990). Représentée en créature dénaturée par la promiscuité sexuelle et la pénibilité de l'usine, mais aussi en prostituée occasionnelle tentée par l'appât d'un gain facile, l'Ouvrière symbolise la déviance et le désordre puisque son indépendance potentielle – même si elle connaît la misère – et la teneur de ses tâches – hors du cadre familial – lui font transgresser les normes de la « féminité ». Cette figure est ainsi mobilisée dans les débats sur la pauvreté, sur les salaires, sur la famille, afin de réitérer la nécessité du contrôle social sur les individus jugés irresponsables et incapables de se gouverner, à commencer par les femmes. La conclusion récurrente est que l'ordre et la

⁹ Voir par exemple en France l'« Adresse aux membres de la commission du gouvernement pour l'organisation des travailleurs », signée par un groupe de femmes, qui propose la socialisation du travail domestique, selon des conceptions fouriéristes et owenistes. Elle est publiée dans *La Voix des Femmes* du 4 avril 1848 et transmise au Club des Républicains socialistes.

prospérité reposent sur la famille patriarcale entretenue par le seul salaire de l'époux. Cette famille est présentée comme le lieu « naturel » de la moralisation de la classe ouvrière, un enjeu capital du XIX^e siècle, pour lequel les épouses et mères sont appelées à jouer un rôle déterminant. Si la sexualité douteuse de l'Ouvrière servait dans les années 1840 à évoquer la menace du prolétariat face à l'ordre établi, on dépeint par la suite de plus en plus l'Ouvrière comme une victime, qui doit revenir au plus vite à ses attributions « naturelles », c'est-à-dire à son foyer. Elle (re)devient ainsi une « véritable femme » (permettant à son époux de (re)devenir un « vrai homme ») et peut se consacrer à son rôle d'éducatrice et de moralisatrice auprès des siens. Les divers essayistes qui en parlent évoquent ainsi la possibilité d'une classe populaire domestiquée, capable de meilleures relations avec la classe dominante. Pour les ouvriers, se conformer à ce modèle est le moyen de revendiquer une respectabilité nouvelle, dans la mesure où ils aspirent à exister dans la Cité. Par ailleurs, la diffusion de l'idéal bourgeois de la famille – à la fois hiérarchique et complémentaire – est censée répondre aussi aux inquiétudes suscitées par le matérialisme, par le développement industriel et capitaliste. Une lecture genrée de L'Ouvrière, publié en 1860 par Jules Simon, permet de repérer la construction d'une opposition significative : d'un côté la dure réalité « masculine » du « progrès économique », inéluctable malgré tous les dangers liés au machinisme, au productivisme, au libre-échange ; d'un autre côté la consolation d'une spiritualité sécularisée, prodiguée dans le cadre familial par des femmes entièrement vouées à l'amour maternel et conjugal. On voit ainsi comment le recours au genre permet aux moralistes et aux économistes d'intervenir dans les débats sur les orientations économiques et sociales contemporaines, en assurant que le libéralisme n'implique pas la licence et la décadence pour peu que l'on garantisse la différenciation des sexes, le pouvoir des hommes sur les femmes, la mission morale de « la femme », et – à travers tout cela – le contrôle politique des classes dominantes. La conscience de ces enjeux nous permet donc d'approfondir la connaissance des problèmes de la période, et nous invite à rechercher la réalité des ouvrières du XIX^e siècle en dehors des discours. Cet aspect a pourtant été négligé par l'historiographie, qui s'est majoritairement contentée de reproduire les représentations contemporaines, évoquant les ouvrières comme une catégorie marginale et avant tout comme des victimes.

La « nature féminine », obstacle au droit naturel des femmes

Les catégories du « féminin » et du « masculin » servent aussi à justifier l'exclusion des femmes du droit commun et à dissimuler les véritables enjeux de cette exclusion. Le Code civil promulgué en 1804 en donne un bon exemple ; il régit les rapports entre les sexes,

notamment dans le cadre marital. Les rapports légaux du couple marié sont fixés par l'injonction suivante : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari » 10. Le mariage est pourtant conçu comme un contrat 11 : la femme est censée venir librement se placer sous l'autorité de son époux. Cette précaution préalable permet de distinguer la cellule familiale d'une société tyrannique en accordant au mari toute légitimité pour faire de l'épouse son sujet. Pour celle-ci, l'union équivaut à une quasi mort civile. Strictement obligée d'habiter avec son mari, là où il le décide, elle doit avoir son autorisation pour effectuer tout acte juridique, offrir, vendre, engager, acheter ou accepter un bien quelconque 12. Le mari administre à sa guise les biens dotaux comme les biens communs, y compris tous les revenus que l'épouse peut retirer d'un emploi. Il détient un pouvoir de décision absolu sur les enfants du couple. Il a le droit de contrôler les relations de sa femmes, d'exiger l'accomplissement du « devoir conjugal », de « corriger » son épouse par des « châtiments » corporels. La femme mariée est bel et bien assimilée à une mineure, dénuée de droits propres et privée de réel recours puisque le divorce est aboli en 1816 (la séparation de corps et de biens n'émancipe pas l'épouse).

Si le Code évoque la notion de « puissance maritale et paternelle », il ne l'explique ni ne la justifie. Toutefois, son principal rédacteur, Jean Portalis, invoque la « *fragilitas* », notion du droit romain qui entraîne un devoir de protection : selon lui, la fragilité consubstantielle à la nature féminine fait du mariage « une protection perpétuelle en échange d'un sacrifice irrévocable » l'a. Ainsi, l'invocation de la nature qui sert à la conquête de la citoyenneté pour les hommes se retourne contre les femmes. L'idée de nature ne conduit pas à prouver leur « droit naturel » à la liberté mais sert à les placer légalement sous tutelle, au nom de leur fonction « naturelle » d'épouse et surtout de mère. En rendant superflue toute démonstration, le recours à l'autorité de la nature permet de contourner la logique du discours universaliste et d'en refuser une application radicale. Il permet aussi de masquer la signification politique de la hiérarchie. Une contradiction s'avère pourtant révélatrice : les femmes célibataires ou veuves sont certes frappées par le Code de quelques incapacités les femmes. Or, si la explication — mais ont sinon des droits civils identiques à ceux des hommes. Or, si la

¹⁰ Code Civil des Français, Livre premier, Titre V, article 213.

¹¹ Mais bien peu de liberté est laissée aux contractants qui, dans leurs conventions particulières, « ne peuvent déroger ni aux droits résultants de la puissance maritale sur la personne de la femme et des enfants (…) ni aux dispositions prohibitives du présent Code » (*Code Civil des Français*, Livre III, chapitre I, article 1388).

¹² Des exceptions sont prévues pour les commerçantes.

¹³ Cité dans François Ewald (dir.), *Naissance du Code civil. La raison du législateur*, Paris, Flammarion, 1989, p. 369-371.

¹⁴ Elles ne peuvent par exemple être témoins pour les testaments et les actes d'état civil.

« fragilitas » est inhérente à la « nature féminine », pourquoi n'implique-t-elle la mise sous tutelle qu'en cas de mariage ?

Cette incohérence confirme que le but recherché est de légitimer la famille patriarcale, où l'homme exerce sa toute-puissance dans la double tradition du patriarche biblique et du pater familias romain. Paradoxalement, cette cellule familiale fondée sur des références si archaïques est conçue à la fois comme le pilier et l'image de la société post-révolutionnaire. Les dispositions du Code Civil ordonnent en effet la famille comme le modèle du gouvernement représentatif. La corrélation entre les deux dispositifs est clairement énoncée par des auteurs tels que Guizot et Tocqueville¹⁵ (Riot-Sarcey, 1995; Collin, Pisier, Varikas, 2000). Selon eux, la sujétion consentie du peuple, délégant sa souveraineté aux capacités qui le représentent politiquement, se fait selon le même mécanisme que la « libre soumission » de l'épouse à celui qu'elle reconnaît comme son supérieur légitime. Cette conception des rapports sociaux et politiques constitue le fondement de la démocratie représentative telle qu'elle se construit au XIX^e siècle.

L'IMPOSSIBLE EMANCIPATION DES FEMMES, OU LE REFUS D'UNE SOCIETE FONDEE SUR LA LIBERTE ET L'EGALITE DES INDIVIDUS

Définir la citoyenneté après 1830

« 1830 fut un réveil. Partout, dans la littérature, dans le socialisme, dans les complots, dans les insurrections même, la femme déborde. — On combattit cet élan par la raillerie. C'était bien toujours l'éternelle opposition de ce qui est contre ce qui veut être, de ceux qui possèdent contre ceux qui veulent avoir ; l'émancipé d'hier, devenu maître, défendait leur règne » 16. Effectivement, la révolution de 1830 donne l'espoir de libertés nouvelles à toutes les catégories d'opprimés. Jusqu'aux lois répressives de 1835, des femmes de tous les milieux, en révolte contre leur assujettissement, osent prendre la parole, par des lettres ouvertes, des pétitions, des essais, des journaux. Elles réclament notamment le droit à l'instruction, le rétablissement du divorce, l'égalité dans la famille et au travail (Riot-Sarcey, 1999 et 2002). Nombreuses sont celles qui sont alors influencées et encouragées par le saint-simonisme. Ce mouvement qui vise à l'amélioration matérielle, morale, intellectuelle et

¹⁵ François Guizot, *Philosophie politique : De la Souveraineté* (1823), édité avec *Histoire générale de la Civilisation en Europe* (1828), Paris, collection « Pluriel », 1985 ; Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, 1840, Paris, Garnier Flammarion, 1981, p. 263-266.

¹⁶ André Léo, ouv. cité (1990), p. 40

physique de « la classe la plus nombreuse et la plus pauvre » proclame en effet que l'affranchissement des femmes est la condition indispensable de toute réelle transformation sociale. En réalité, les saint-simoniens qui annoncent l'avènement de « la femme libre » n'ont pas pour but la liberté individuelle des femmes mais une libération des mœurs fondant une nouvelle morale sur l'amour spirituel et charnel, censé être incarné par les femmes. La religion de solidarité qu'ils inventent repose sur la complémentarité des vertus « féminines » et « masculines » et, même s'ils en renouvellent quelque peu les contours, ces identités genrées n'en demeurent pas moins contraignantes. Les femmes qui entendent compter dans l'Eglise saint-simonienne doivent arborer une « vraie féminité », ce qui inclut la soumission aux dirigeants du mouvement. Quelques-unes refusent d'être ainsi instrumentalisées et tentent de s'émanciper par elles-mêmes, à l'instar des prolétaires contemporains, dont elles font souvent partie. Citons Désirée Véret et Marie-Reine Guindorf qui, en 1832, fondent le journal La Femme libre pour retrouver leur liberté d'expression et d'action. Toutefois, au fur et à mesure que les hiérarchies sociales ébranlées retrouvent leur solidité, les hommes de tous bords s'accordent pour signifier aux femmes que l'émancipation individuelle ne leur est pas destinée. Les plus radicales se taisent. Quelques unes s'obstinent pourtant à démonter les mécanismes de la domination, telles que Louise Dauriat, qui dénonce le Code civil et ne renonce pas à la perspective d'une vrai citoyenneté, écrivant qu' « on n'est pas citoyenne pour être épouse de citoyen, pour subir une exclusion perpétuelle ou la peine de mort, on n'est telle que quand on exerce des droits civils, politiques et religieux, (...) ce qui seul constitue les sociétés complètes »¹⁷. Mais le débat politique est clos et toute discussion de ces idées est impossible, d'autant que la majeure partie des hommes reste privée de droits civiques. Les femmes qui continuent à vouloir peser sur l'opinion publique changent de ton. Comme Eugénie Niboyet dans son journal Le Conseiller des Femmes (1833-1834), elles se plient à la répartition des rôles : valorisant la différence et la complémentarité des sexes, elles célèbrent la supériorité morale de « la femme », la mission civilisatrice de l'épouse et de la mère et justifient ainsi leur désir de prendre part à une transformation progressive de la société.

Avec le durcissement du régime de la monarchie de Juillet, c'est dans la sphère économique que reprennent certains des débats désormais écartés de la sphère politique. Les bouleversements économiques du temps suscitent en effet d'incessantes interrogations, où transparaissent les enjeux de pouvoir. On s'en rend compte en examinant la reformulation des rapports hommes-femmes dans le cadre des échanges commerciaux et monétaires. Victoria E.

¹⁷ Demande de révision du Code civil, pétition de Louise Dauriat, 1837, citée par Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 107

Thompson a ainsi mis en lumière la relation entre le triomphe du libéralisme financier dans les années 1840, et une redéfinition du « féminin » selon des critères qui refoulent les femmes à la fois hors du nouveau modèle économique et hors de la citoyenneté (Thompson, 2000). Face aux craintes suscitées par l'extension du capitalisme, les adeptes du libéralisme déclarent pouvoir en juguler les effets néfastes en faisant miroiter un système qui serait régulé par le contrôle de soi, le désintéressement, le souci du bien commun. Ces qualités sont en même temps déniées à certaines catégories, notamment aux femmes 18. Seuls les hommes – et, avant tout, ceux des classes moyennes - auraient la capacité de rechercher les profits financiers de façon honorable, de même qu'ils se targuent d'être les seuls aptes à régir la Cité. De nouvelles identités genrées s'imposent – comme le montre l'évolution de figures littéraires telles que la lorette, la grisette, la prostituée et la marchande. Ces types féminins, caractérisés par leur rapport à l'argent, sont utilisés de manière métaphorique pour critiquer les travers du libéralisme et, en retour, formuler les normes morales devant être appliquées aux nouvelles pratiques commerciales et financières. Le personnage de la grisette illustre cela : alors que dans la littérature des années 1830, elle était encore présentée comme une jeune femme libre et indépendante, elle devient dans les années 1840 la compagne fidèle de l'étudiant, vouée à des travaux d'intérieur en attendant un abandon inéluctable. Bien que matériellement indépendante, elle fait preuve de qualités domestiques et d'une sexualité désintéressée : elle incarne la possibilité d'une résistance vertueuse au marché. Le recours aux identités genrées, reposant sur l'idée d'un rapport à l'économie sexuellement différencié, est donc l'un des moyens par lequel la société française tente de résoudre le perpétuel conflit entre individualisme et souci du bien commun, enrichissement et honnêteté, durant ces décennies de profondes mutations. Selon cette conception, préserver les femmes du jeu du marché leur permettrait de conserver leur vertu au profit de la communauté, en sauvegardant dans la sphère privée les valeurs menacées par le libéralisme. Les hommes seraient, eux, détenteurs de l'honneur, indispensable pour jouer un rôle moral dans la sphère publique. Cet honneur serait en grande partie attesté par leur capacité à dépasser leur égoïsme en prenant en charge les femmes. Mise de plus en plus fortement en avant au fil du siècle, cette dernière fonction permet notamment aux prolétaires d'exiger une reconnaissance sociale et politique : la vulnérabilité et la dépendance économique des femmes – organisée matériellement et imposée idéologiquement - s'avèrent indispensables à l'émancipation civique de l'ensemble des hommes.

¹⁸ C'est pourquoi on finit par leur interdire l'accès à la Bourse de Paris en 1848, avant d'en éloigner aussi les hommes les plus pauvres.

Les « citoyennes » de 1848

En 1848 de nouveau, la révolution déstabilise suffisamment l'ordre ancien pour que des femmes puissent participer en leur nom propre au mouvement général vers la liberté. Constitué le 24 février, le gouvernement provisoire abolit les privilèges et l'esclavage, et annonce la disparition du prolétariat grâce à l'instauration du suffrage universel qui doit permettre de confirmer la République. Persuadées que ces mesures signifient l'avènement d'une réelle égalité, des femmes se proclament alors « citoyennes » : leur pleine participation à l'avènement d'une nouvelle ère politique leur apparaît comme une évidence. L'ancienne saint-simonienne Pauline Roland tente de voter aux municipales de février 1848; en mars, un Comité du Droit des Femmes rencontre le maire de Paris pour demander si les femmes sont incluses dans le suffrage « universel ». Toutefois, la nullité politique qui frappait les femmes dans les systèmes censitaires précédents est perpétuée. La définition du citoyen est complètement masculinisée, et si les quarante-huitards encouragent l'adhésion, voire la contribution des femmes à l'instauration de la République, c'est en tant qu'épouses et mères, dans une sphère familiale préservée des principes démocratiques qu'ils professent par ailleurs. Malgré tout, de nombreuses femmes continuent de se dire publiquement « citoyennes », dans les pétitions, les clubs, les journaux où elles s'expriment. Plus qu'un renoncement aux exigences formulées par Louise Dauriat dix ans plus tôt, il s'agit d'une adaptation aux possibilités et aux espérances nouvelles, en contestant l'idée d'une séparation radicale entre hommes et femmes, citoyens et non-citoyennes. Certaines, comme Jeanne Deroin, se nomment citoyennes dans l'anticipation de leur intégration politique, pour mieux dénoncer le déni de droit qui leur est fait et pointer la trahison des républicains envers leurs propres idées. Jeanne Deroin se déclare d'ailleurs candidate socialiste aux législatives de 1849 et fait campagne – par endroits avec succès – jusqu'à être fermement exclue par le comité électoral. Cependant, la plupart des « citoyennes » de 1848 signifient simplement qu'elles veulent être reconnues en tant que membres actifs de la société et refusent d'être confinées à une destinée familiale qui les coupe du monde. Pour se faire entendre, elles définissent des responsabilités différenciées selon le sexe, conformes au partage genré des fonctions sociales. Ainsi, dans son journal La Voix des Femmes, Eugénie Niboyet explique que la citoyenneté consiste, pour les femmes, à moraliser la nation en moralisant la famille, mais les oblige aussi à « suivre le progrès pas à pas » et, pour ce faire, à s'unir entre elles pour « s'éclairer, se fortifier, s'améliorer ». Elle met en pratique ces paroles en animant le Club des Femmes, où des femmes de tous milieux sont invitées à réfléchir et débattre des réformes et projets de loi en cours. Admis comme auditeurs, les hommes supportent mal de voir des femmes discuter publiquement des affaires de la Cité. Ils troublent fréquemment les séances, rappelant aux participantes que leur prétention à faire acte de citoyenneté est aberrante. Au début de juin 1848, quand les clubistes veulent parler du projet de rétablissement du divorce 19, la réunion est fortement chahutée et, le 6 juin, le préfet de police dissout le Club sous prétexte de désordres publics. Dans le lot des mesures répressives prises après le soulèvement de Juin, l'accès des clubs est fermé aux femmes.

Comme le montrent ces événements, le fait que des femmes osent prendre position sur leur propre statut semble avoir été particulièrement intolérable : elles remettent en effet en question la hiérarchie la plus fondamentale, celle qui assure potentiellement le maintien de toutes les autres puisqu'elle permet de nier les droits de l'individu. Au fur et à mesure que s'impose l'idée de l'égalité de tous, le principe de domination – toujours jugé indispensable au maintien de l'ordre - persiste, mais est présenté comme le résultat d'une inégalité « naturelle », entre ceux qui sont capables et ceux qui sont incapables de s'émanciper, de se gouverner, de gouverner les autres. En 1848, l'instauration du suffrage « universel » ne met un terme qu'en apparence au régime des capacités. L'accès théorique de tous les hommes au vote et à l'éligibilité, alors que toutes les femmes en sont refoulées fait de ces dernières le type même des représentés (Riot-Sarcey, 1995), renforçant le dispositif mis en place par le Code civil. La hiérarchie familiale était, sous la monarchie de Juillet, l'un des arguments utilisés par les républicains pour présenter le prolétaire chef de famille comme responsable et capable d'exercer des droits politiques. Sous la Deuxième République, le maintien de la famille hiérarchique reste l'une des conditions de l'accès de tous les hommes aux droits civiques. La Constitution de 1848 affirme d'ailleurs de façon éloquente : « la République a pour principe la Liberté, l'Egalité et la Fraternité ; elle a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public ». Les législateurs républicains se gardent bien de mettre en cause les mesures inégalitaires du Code, et le tollé suscité par la question du divorce – qui ouvrirait la voie à une émancipation des épouses – montre l'enjeu de la domination.

C'est donc la subordination des femmes qui fait la liberté des hommes, selon la conception des républicains comme celle des libéraux qui les ont précédés (Riot-Sarcey, 2004). Tout au long du siècle, la grande majorité des contemporains – y compris les démocrates – ne conçoit pas autrement le fonctionnement de la Cité. André Léo peut ainsi

¹⁹ En mai 1848, suite à de nombreuses pétitions – dues en partie à des femmes – le représentant Adolphe Crémieux présente un projet de loi pour le rétablissement du divorce. Le ministre de la Justice le fait retirer en septembre 1848, après des débats houleux.

attaquer « ces prétendus amants de la liberté », à qui il faut « un petit royaume à leur usage personnel, chacun chez soi ». Pour eux, écrit-elle, « l'unité sociale, ce n'est pas l'individu, c'est la famille, ainsi hiérarchisée : père, mère, enfants. – Et les raisons de cet étrange dogme d'une trinité nouvelle, non moins dogmatique et mystique que l'ancienne, on les trouva, comme toujours, dans la nature particulière de la femme, et dans la nécessité de l'ordre au sein de la famille ». Et de prophétiser : « Plus tard, on les contemplera comme des monuments d'illogisme, ces démocrates qui, au lendemain de la déclaration fameuse (...) prétendent sacrifier à une conception dogmatique la moitié de l'humanité, absorber la femme dans la famille, et bâtir une fiction de plus sur ce prétexte usé de tous les despotisme : l'ordre »²⁰. Or cette réaction critique ne s'est guère produite, ni dans la réflexion politique ni dans l'historiographie. La quasi-totalité des historiens du XIX^e siècle ont retracé les étapes d'un apprentissage démocratique de plus en plus accompli, et lorsque le refoulement des femmes hors de la sphère publique a été relevé, on l'a présenté comme inévitable et sans signification réelle. En effet, les catégories de pensée des contemporains ont été reproduites sans être interrogées, notamment en ce qui concerne les rapports entre les sexes : la société du XIX^e siècle a bien sûr présenté la domination patriarcale comme le respect dû à l'autorité légitime.

Mettre au jour et analyser cette domination permet pourtant d'éclairer la genèse de la politique moderne puisque la famille patriarcale est le modèle du gouvernement représentatif, qui se veut exempt de toute tyrannie mais implique un étroit contrôle de la souveraineté populaire. Selon ce système de pensée - valable de la Monarchie de Juillet à la Troisième République inclue, pour ne pas parler du second XX^e siècle – la hiérarchie garantit l'harmonie, aussi bien dans la famille que dans la Cité. La dissymétrie familiale permet de faire accepter le décalage entre les principes universels abstraits et la réalité : le modèle de l'épouse sert à distinguer, à l'échelle de la société entière, les passifs des actifs, les protégés des protecteurs. Comme « la femme », « le peuple » est censé consentir à sa sujétion, délégant sa souveraineté aux capacités qui le représentent politiquement. De même que l'inégalité entre sexes, l'inégalité sociale est présentée comme « naturelle » et nécessaire à l'ordre et à la garantie des libertés. Ainsi, en refusant très tôt de transformer le statut des femmes, les républicains de 1848 révèlent leur attachement réel au maintien des inégalités : dès lors, tout est de nouveau prêt pour le rétablissement d'un régime autoritaire comme on le voit en Juin 1848, puis avec la prise du pouvoir par Louis-Napoléon Bonaparte entre le 10 décembre 1848 et le 2 décembre 1852.

²⁰ André Léo, ouv. cité (1990), p. 104-105 et 109.

Travail et citoyenneté

Après l'échec de leurs aspirations et après leur exclusion des clubs politiques, les femmes de 1848 qui veulent conserver une parole publique se replient sur la presse et les associations de travailleurs-euses. Elles suivent ainsi le même parcours que tous ceux qui souhaitent combattre la réaction, notamment les socialistes. Partageant le sort de ces derniers et se réclamant souvent des mêmes idées, les femmes engagées ne rencontrent pourtant presque aucun soutien de leur part. Bien au contraire, à l'instar des autorités en place, ils renvoient les femmes entre les murs du foyer²¹, suscitant les amères mais vaines protestations de Jeanne Deroin et Pauline Roland, entre autres. Il s'agit pour les socialistes, à commencer par Proudhon et ses partisans, de démontrer leur propre respectabilité et leur capacité politique en se démarquant des socialistes dits « religieux », héritiers des utopies saintsimonienne et fouriériste, qui prétendent affranchir « la femme »²². Non seulement ils leur refusent la parole dans le débat politique, mais ils leur contestent le droit au travail, qu'ils revendiquent comme le monopole des hommes pour les raisons déjà évoquées plus haut. Cette position est très brutale, à double titre : d'une part, elle nie la réalité des travailleuses, largement présentes dans les classes populaires urbaines comme rurales, et empêche donc leur lutte contre l'exploitation économique; d'autre part, elle rend inaudible le discours des femmes publiquement engagées qui, en insistant sur le travail, cherchent à se défendre contre les accusations d'immoralité. Elles précisent en effet qu'elles veulent s'affranchir avant tout par le travail, pour être socialement utiles, en réponse à tous ceux qui parlent des femmes émancipées comme de libertines, parasites de la société.

Or, de plus en plus explicite durant les années 1830-1840, le lien entre citoyenneté et travail salarié – synonyme d'autonomie et de responsabilité – conserve toute son importance en 1848 et après. Une fois le suffrage universel obtenu, les hommes du peuple doivent encore lutter pour tenter d'accéder réellement au pouvoir politique, malgré l'exploitation et la marginalisation dont ils sont victimes. Sommés de faire leurs preuves, ils recherchent une reconnaissance sociale aux dépens de « leurs » femmes, comme le montre la contestation récurrente du salariat féminin tout au long du siècle – et au-delà. Alors qu'au fil des années 1850-1860, une partie de la bourgeoisie libérale commence à envisager favorablement l'emploi des femmes des classes moyennes²³, les travailleurs continuent de s'approprier le

 ²¹ Selon la célèbre formule de Proudhon : « Ménagère ou courtisane, il n'y a point pour la femme de milieu ».
 ²² Tels que Pierre Leroux et Victor Considerant, par exemple.

²³ Du moins l'emploi des célibataires et des veuves, et dans des emplois catégorisés comme « féminins ».

discours catastrophiste sur l'Ouvrière émis par les élites. Dénonçant la surexploitation des femmes comme une déshumanisation inhérente au capitalisme industriel, ils accusent également les ouvrières d'être pour eux une concurrence et un ferment de désorganisation²⁴. Les femmes de la classe ouvrière demeurent bien les « prolétaires des prolétaires », victimes d'une double exploitation, comme le dénonçaient Flora Tristan au début des années 1840 ou Jeanne Deroin au début des années 1850²⁵.

A la fin des années 1860, la résurgence de mouvements ouvriers signifie d'ailleurs la reprise d'une propagande virulente contre le travail salarié des femmes. Celui-ci est purement et simplement condamné par l'Association Internationale des Travailleurs en 1866 et 1867. La majorité des socialistes français entend imposer cette ligne lorsque le sujet revient au centre des débats de société. La question du travail féminin donne lieu en effet à une série d'essais et d'articles dans les années 1860, puis vient à l'ordre du jour des toutes premières réunions publiques libres organisées à Paris, à partir de juin 1868. Comme toujours, les interrogations sur les femmes témoignent de la profondeur des mutations en cours. Le régime impérial est alors contraint à quelques réformes libérales, de nouvelles forces économiques, morales et politiques s'imposent, et les contemporains se sentent sur le seuil d'une ère radicalement nouvelle. Il importe donc pour eux de penser la société à venir, et de faire la part entre les nécessaires transformations et les indispensables permanences. Le thème du travail conduit en fait à traiter des rapports des sexes dans la société et permet aux orateurs d'exposer leur conception du politique tout en respectant l'obligation légale de ne pas parler politique. La « question des femmes » est pour eux le terrain idéal pour tester l'état de l'opinion publique et contrebalancer certaines propositions audacieuses en donnant des garanties de conservatisme. De nombreuses femmes assistent à ces réunions publiques, comme spectatrices mais aussi comme oratrices²⁶. Elles montrent par là leur politisation et leur désir de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle organisation sociale (Primi, 2010). Pour elles, c'est l'opportunité de revendiquer l'ouverture de carrières réservées aux hommes, l'égalité du salaire et de la retraite, la création de sociétés coopératives..., mais aussi de réclamer le droit au divorce, la

²⁴ Ainsi, en 1862, les typographes d'une imprimerie de Clichy se mettent en grève pour refuser l'emploi de six femmes ; le procès, qui suscite une certaine polémique, donne raison au patron.

²⁵Après avoir dépeint, dans ses détails les plus triviaux, la dure condition de la ménagère de condition ouvrière, éprouvée par la misère, humiliée par les possédants et entièrement dépendante de son mari, Jeanne Deroin conclut: « Il est bien évident que ce n'est que par le travail que la femme peut acquérir la liberté et l'égalité sociale la plus complète, et c'est pour les femmes surtout que l'association est le seul moyen de s'affranchir de tous les genres d'exploitation dont elles sont victimes... » (Jeanne Deroin, « Le travail des femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 70-76).

²⁶ Dix femmes prennent la parole durant la première série de réunions sur le travail des femmes (juillet-août 1868), dont André Léo. Leur audace et la relative tolérance qui accueille leur parole témoignent de la libéralisation de la période.

réécriture du Code civil, la possibilité de s'instruire, de s'affranchir du joug de l'Eglise et de la destinée domestique. Cette soif de justice et de liberté suscite très vite l'hostilité de nombreux membres du mouvement ouvrier (principalement les proudhoniens de l'Internationale) qui rejettent toute atteinte à la figure du père nourricier et chef de famille. Malgré l'intervention d'une minorité qui, à l'instar d'Eugène Varlin, se montre favorable à l'égalité des sexes, le courant proudhonien l'emporte, imposant l'idée que le travail des femmes hors du foyer est « une cause de démoralisation et de dégénérescence de la race ». A l'issue des réunions, la première des dix résolutions votées proclame l'égalité absolue des droits entre hommes et femmes, mais les neuf suivantes énumèrent toutes sortes de restrictions à l'encontre des femmes, afin de les maintenir au service du chef de famille²⁷.

Cet exemple montre de façon éclatante que les débats sur « la question des femmes » servent à formuler et expérimenter une conception de la démocratie assumant un écart flagrant entre principes et réalisations. André Léo, qui a suivi de près le déroulement des réunions, peut ainsi s'exclamer, à propos de « ces démocrates prétendus » : « ne pourraient-ils laisser à leurs adversaires le soin de prétendre que les grandes vérités sur lesquelles notre présent et notre avenir se fondent sont de vains mots, bons seulement pour la harangue et pour la bataille ? »²⁸. Selon les orateurs qui tranchent le débat, « la société véritablement saine », « la société démocratique » annoncée pour un futur proche repose sur le mariage et sur « la bonne division du travail »²⁹. Cette issue trahit les limites qui sont posées d'emblée au projet démocratique élaboré en cette fin de second Empire : il s'agit de celles-là mêmes qui ont déjà signifié l'échec de la Deuxième République. Malgré toutes les prises de parole, les ouvrages et les discussions des précédentes années sur la « question des femmes », celle-ci demeure un impensé de la réflexion démocratique, un objet inintégrable à la vision dominante du progrès politique, tant ceux qui se présentent comme l'avant-garde restent attachés aux principes d'autorité et de hiérarchie.

Si partiel soit-il, ce panorama d'un court XIX^e siècle montre que chaque ébranlement du pouvoir, des hiérarchies, des certitudes et des pratiques traditionnelles suscite immédiatement un questionnement au sujet de l'identité et de l'utilité sociale de « la femme ». « A quoi servent les femmes ? », provoque Adolphe Blanqui dans le Journal des Femmes en

²⁹ Voir « Le Travail des Femmes », L'Opinion nationale du 2 septembre 1868

1833. Comment l'épouse et la mère doivent-elles contribuer à la société républicaine ?, demande Jules Michelet dans ses conférences au Collège de France de 1849-1850. Quelle place pour les travailleuses dans le monde moderne ?, s'interrogent les orateurs des réunions publiques de 1868-1869. Paradoxalement, le statut et la fonction de « la femme » posent problème, alors que la Nature elle-même est censée dicter ses attributions, en conformité avec « l'éternel féminin ». Les contemporains trahissent-ils ainsi une conscience de l'écart entre les principes proclamés et la réalité des rapports sociaux, entre leur attachement aux modes de vie du passé et l'inexorable transformation de leur société ? Quoi qu'il en soit, la « question des femmes » sert d'écran aux désarrois de chaque époque et voile de multiples enjeux dont il est difficile de débattre ouvertement.

A chaque fois, des femmes tentent de profiter de ces discussions sur leur statut pour approfondir les remises en causes, élargir les brèches et ainsi faire valoir leur droit. Elles se heurtent toujours aux deux mêmes obstacles. D'une part les débats à leur sujet sont dominés par des hommes, à l'usage d'autres hommes : ils cristallisent les affrontements entre ceux qui se disputent le pouvoir et qui affirment vouloir soit préserver, soit transformer les règles politiques, économiques et sociales. D'autre part, pour espérer se faire entendre, les femmes doivent utiliser le langage et les codes d'un système qui les infériorise en prétendant les valoriser : la plupart conservent ainsi un fort attachement à l'identité « féminine » à laquelle elles sont assignées et qui fonde de fait leur existence sociale. Or, en légitimant leurs aspirations individuelles par l'éloge d'un « féminin » qui serait indispensable au bon fonctionnement de la société, elles renforcent les mécanismes de leur aliénation et rendent impossible toute véritable transformation. Assujetties à l'identité « féminine », les femmes ne peuvent être reconnues comme sujets de l'histoire, même si elles tentent d'être, par divers moyens, actrices dans la Cité

L'analyse genrée permet de prendre en compte cette adhésion forcée, calculée, négociée des individus envers les normes dominantes, et d'en étudier les effets dans les pratiques et les discours. On voit ainsi comment se maintiennent les piliers de la hiérarchie sociale, indispensables à tous les projets politiques qui se réalisent successivement au cours du siècle. La famille patriarcale est conçue comme un pôle stable, rassurant face à des évolutions économiques et sociales parfois brutales. La permanence de catégories sexuées bien définies aide à faire accepter des transformations présentées comme modérées, respectueuses des « vérités naturelles ». De toutes les manières possibles, on martèle l'idée que « la femme » ne saurait se comporter en individu libre sans sombrer dans la déviance, la débauche, et provoquer la ruine de la civilisation. Une telle affirmation empêche la remise en cause

radicale des rapports de pouvoir existants, et discrédite d'avance tout projet politique fondé sur une réelle émancipation individuelle. Le genre se montre ainsi un mécanisme d'une redoutable efficacité pour faire accepter et perdurer les rapports de domination et d'exploitation dans tous les domaines.

Il n'est donc pas étonnant que les successifs changements de régimes politiques n'apportent aucune transformation, comme le prédisait André Léo en conclusion de son essai :

« Jamais (...) le despotisme demeuré dans la famille ne permettra la liberté dans l'État. Jamais, au sein d'une société à base hiérarchique, l'égalité, c'est-à-dire la justice, ne cessera d'être immolée. (...) La Révolution française est la déclaration du droit humain. C'est donc renier la Révolution et remonter le courant qui nous guide à de nouvelles destinées que de disputer à la femme son indépendance, quand il est reconnu qu'en la liberté seule résident toute force, toute moralité ; quand l'homme lui-même poursuit avec ardeur les droits qui lui sont ravis et qu'il ne doit qu'à l'esclavage de sa compagne de ne point posséder encore. »³⁰

Si minoritaire soit-elle, son analyse montre qu'une telle réflexion n'est pas « anachronique », et que les contemporains eux-mêmes pouvaient se distancier du supposé « esprit du temps », à condition de l'analyser comme le produit d'un rapport de forces, ponctuel et donc contestable. La proclamation d'une République le quatre septembre 1870 permet aux « féministes » de passer de la théorie à la mise à l'épreuve pratique du nouveau régime, comme l'avaient fait les femmes de 1848. Forte de précédentes conquêtes³¹, l'essayiste et journaliste Julie Daubié tente de se faire inscrire sur les listes électorales à Paris, quinze jours après la chute de l'Empire. Elle se heurte à la même fin de non recevoir que Pauline Roland en 1848. Une fois surmontées les épreuves des années 1870, la Troisième République est célébrée comme l'avènement de la démocratie, mais « la question des femmes » demeure intacte, cristallisant au cœur des rapports sociaux une violence le plus souvent occultée et déniée³². Certes, sous la pression d'un mouvement féministe de plus en plus actif (Klejman, Rochefort, 1989), les épouses gagnent peu à peu quelques droits, notamment dans la gestion de leurs biens, et la loi Naquet de 1884 rétablit le divorce, sous certaines conditions. Mais il n'est pas question de réviser l'ensemble du Code civil concernant

³⁰ André Léo, ouv. cité (1990), p. 128-129

³¹ Julie Daubié (1824-1874), institutrice et auteure d'essais socio-économiques où s'affichent ses idées laïques et républicaines, est la première bachelière de France (1861) et est autorisée à faire des conférences d'économie politique dans les années 1860.

³² Citons, comme exception célèbre, Victor Hugo qui écrit en 1872 à Léon Richer, rédacteur en chef de *L'Avenir des Femmes*: « Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent : il faut qu'il cesse. »

la famille³³, et la Constitution perpétue l'exclusion civique des femmes : dès lors se profilent les impasses d'une démocratisation incapable de renoncer aux principes d'autoritarisme et d'inégalité.

Alice Primi

.

³³ En 1904 seulement, le gouvernement forme une commission pour la révision du Code et offre aux associations féministes de présenter des projets de réforme, mais aucune femme ne peut siéger à cette commission.

Bibliographie

Blunden Karen , Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer: une mystification de la révolution industrielle, Paris, Payot, 1982

Collin Françoise, Pisier Evelyne, Varikas Eleni, *Les femmes de Platon à Derrida*. *Anthologie critique*, Paris, Plon, 2000

Corbin Alain, Lalouette Jacqueline, Riot-Sarcey Michèle, Femmes dans la Cité 1815-1871, Paris, Créaphis, 1997

Dalotel Alain, André Léo (1824-1900), la Junon de la Commune, Chauvigny, ACP Edition, 2004

Delvallez Sophie, Primi Alice, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848. (France-Allemagne) », *Revue d'Histoire du XIX*^e siècle, n°28, 2004/1, p. 95-110

Fraisse Geneviève, Muse de la Raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes, Paris, Gallimard, 1989

Fraisse Geneviève, Perrot Michelle (dir.), *Histoire des Femmes en Occident*, vol. 4 : *Le XIX*^e *siècle*, Paris, réédition Perrin, 2002

Jarrige François, « Le mauvais genre de la machine. Les ouvriers du livre et la composition mécanique en France et en Angleterre (1840-1880), *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 54-1, janvier-mars 2007, p. 193-222

Jost Hans Ulrich, Pavillon Monique, Vallotton François, *La Politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Editions Kimé, 1994

Klejman Laurence, Rochefort Florence, *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Editions des femmes, 1989

Primi Alice, « André Léo, une voix critique de la démocratie française à la fin du Second Empire », *Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n°12, octobre 2004, p. 104-120

Primi Alice, Femmes de Progrès. Françaises et Allemandes engagées dans leur siècle. 1848-1870, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Archives du féminisme, 2010

Riot-Sarcey Michèle, La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 130-1848, Paris, Albin Michel, 1994

Riot-Sarcey Michèle (dir.), Démocratie et représentation, Paris, Editions Kimé, 1995

Riot-Sarcey Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002

Riot-Sarcey Michèle, « Les Femmes et la gauche en France », dans Jean-Jacques Becker, Gilles Candar (dir.), *Histoire des Gauches en France*, volume 1 : *L'Héritage du XIX*^e siècle, Paris, La Découverte, 2004

Scott Joan W., « "L'Ouvrière, mot impie, sordide"... Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières 1840-1860 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83, juin 1990

Thébaud Françoise (dir.), *Julie Victoire Daubié*, n°2-3 du *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, éditions CNRS, 1993

Thomas Edith, *Pauline Roland. Socialisme et féminisme au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1956

Thompson Victoria E., *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, Baltimore and London, John Hopkins University Press, 2000